



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-04-2017-19

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 avril 2017

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : M. BAZIARD

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE A LENDRESSE A MONSIEUR BERNARD MARQUE

Monsieur le Maire explique que par courrier en date du 05 janvier 2017, Monsieur MARQUE Bernard a fait la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 333 AC n°104 pour l'accès d'une future construction d'une maison sur le terrain voisin parcelle 333 AC n°105.

Compte tenu du document d'arpentage réalisé par le géomètre le 31 mars 2017 et de la division de parcelle (ci jointe), la superficie de la parcelle cédée est de 11 m².

Le Maire propose la vente à l'euro symbolique, charge à l'acquéreur les frais d'actes liés à l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DONNE son accord de principe sur la vente de la parcelle désignée ci-dessus.

DESIGNE le cabinet de Maître BILLERACH et CAMET-LASSALLE, notaires à Orthez, aux fins de rédiger l'acte authentique correspondant.

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

